

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 03 septembre 2026

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date d'affichage : 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, LE BOZEC Manon
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, VARIN Alain, MASCLEF Olivier, LE LOUARN Mickaël, LE TROADEC Stéphane

Absent :

Absent excusé : Mme LE PEN Alizée,

Pouvoirs : Mme LE PEN Alizée à Mme PENVEN Adeline

Secrétaire de séance : LE LOUARN Mickaël

D2026/48 : VENTE POELE

M le Maire expose qu'un poêle à bois est présent dans le logement en cours de rénovation, place du bourg. Le mode de chauffage étant renouvelé, il propose de vendre le poêle à bois.

M le Maire propose de le mettre en vente au tarif de 500€. Si le poêle n'est pas vendu dans un délai raisonnable ou que le tarif voulu ne serait pas adapté au marché de l'occasion, le prix pourrait être revu à la baisse. M le Maire propose un tarif « plancher » de 300€.

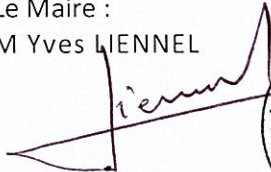
Le conseil municipal délibère, et à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la vente de l'ancien poêle du logement selon les modalités tarifaires décidé ci-dessus

AUTORISE M le Maire à vendre le poêle.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :

Le Maire :
M Yves LIENNEL

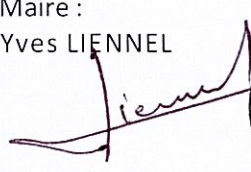


Le secrétaire de séance :



Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire :
M Yves LIENNEL



Le secrétaire de séance :

